

information aux parents

mardi
24
septembre

9^e année secondaire



déroulement

- Mot de bienvenue
- Informations de la Direction
 - déplacement en classe --
- Information des titulaires

Pour toute question concernant le contenu de cette présentation, nous vous remercions d'envoyer un courriel à:

M. Alexandre Nicod, doyen VG alexandre.nicod@vd.ch

M. Martial Girardet, doyen VP martial.girardet@vd.ch

présentation

Maitre.sse.s de classe

Mesdames

Rachel Estor

Cecilia Vigilante

Carine Huber Michoud

Morgane Rieb

Messieurs

Eric Payot

Frédéric Buclin

Direction

Messieurs

Alexandre Nicod,
doyen VG

Martial Girardet,
doyen VP

Philippe Ducommun,
Directeur

informations de la Direction

- cadre légal et sources d'information
- l'esep en quelques mots
- communication
- projets
- nouvelles technologies
- congés et absences
- le début d'un nouveau cycle de trois ans
- promotion, réorientation
- les débouchés à l'issue de la 11^e
- vos questions

cadre légal et informations

Loi sur l'Enseignement Obligatoire LEO

Sur notre site

Diaporama de la soirée

Règlement interne
d'établissement (RIE)

Sur le site de l'Etat de Vaud

LEO et Règlement d'application (RLEO)

Cadre Général de l'Evaluation

Plan d'études romand (PER)

Brochure *Présentation du Cycle 3*

l'esep en quelques mots

à la rentrée 2024, l'esep, c'est

- 1'043 élèves
- environ cent trente collaboratrices et collaborateurs
- cinquante-quatre classes
- cinq collèges

l'esep en quelques mots

- projets: espaces vivants, Vers le Pacifique, conseil des élèves
- collaboration active avec les familles, nos partenaires (AEE et AIAB), et au sein du Conseil d'établissement
- éducateur en milieu scolaire
- projets pédagogiques de classe
- approche du monde professionnel AMP
- perfectionnement de notre site internet
- concept 360°

sécurité - parking

Nos élèves se déplacent à pied, parfois à vélo, aux abords du stationnement, voire dedans.



Au début et à la fin des cours, la circulation et les manoeuvres des automobiles dans le stationnement sont dangereuses pour nos élèves.

des solutions ? il y en a !

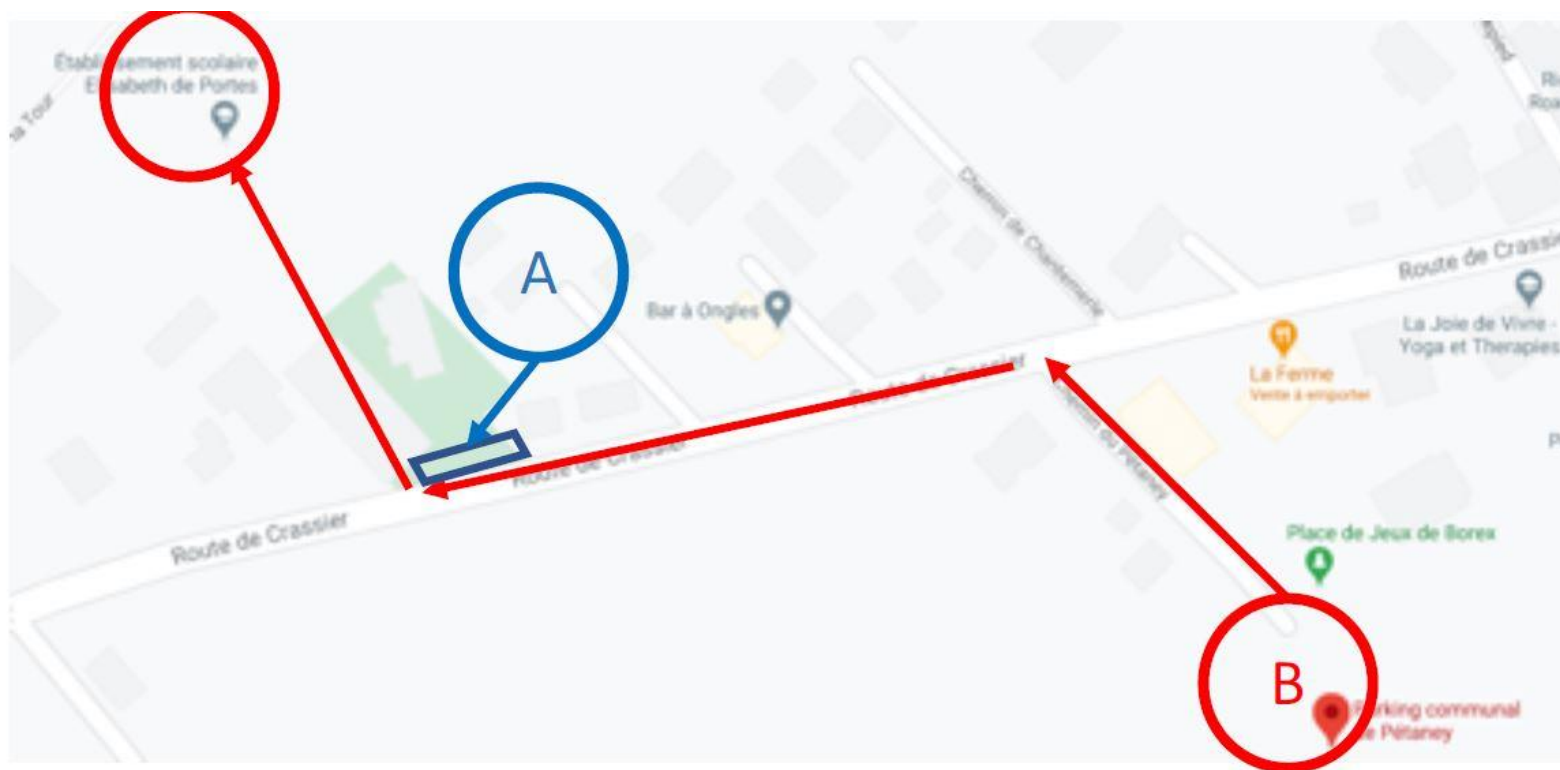


- ✓ Les transports scolaires, gratuits et professionnels
- ✓ La mobilité douce: vélo, trottinette, marche ...

véhicules privés

Option A: utiliser l'**arrêt dépose** juste à l'entrée du parking

Option B: déposer et reprendre votre enfant au parking du Pétaney (trois minutes à pied)



communication

www.esep.eduvd.ch

référence en matière de
communication



**créer un compte parents pour
recevoir les notifications et pour
inscrire son enfant au service de
garde**



consulter le Mémento



site internet

les services en ligne
service de garde

les notifications



TeamUp

[consulter le cadre
d'utilisation](#)



Crassier - Elisabeth de Portes EPS

Navigation: << < Aujourd'hui > >> 29 août - 4 sept. 2022

S35	29 août 2022	
	🔒 Semaine scolaire 2 - 7 semaines avant les vacances	
7:00		
8:00	7:45 🔄 🇫🇷 FRA	7:45 🇩🇪 ALL
9:00	8:35 🔄 🌐 GEO	8:35 🔄 🇸🇨🇸 SCN
	9:25 🇩🇪 ALL	
10:00	10:30 🔄 🇩🇪 MAT	10:30 🎵 MUS
11:00		
12:00	12:15 🇩🇪 7P/4-ANG	12:15 🔄 🇫🇷 FRA
13:00		13:05 🔄 🇩🇪 MAT
14:00		

vers le Pacifique

climat
scolaire

contre
toutes les
violences

méthode de la
préoccupation
partagée

**vers le
Pacifique**

prévention du
harcèlement

conseil des élèves



éducateur en milieu scolaire

- Denis CARNAL
- denis.carnal@pre-de-vert.ch
- 079 261 24 17 (lundi après-midi, mardi et jeudi)



nouvelles technologies

vigilance
effets pervers
aspects légaux
responsabilité
partagée

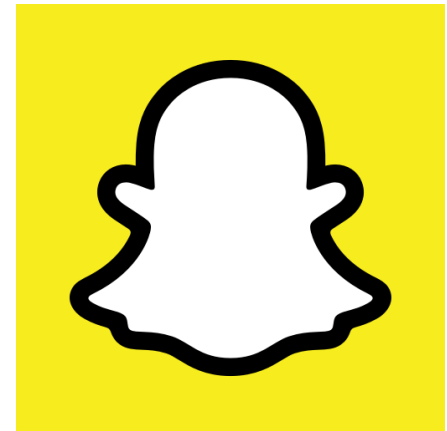


terminaux
mobiles

VAE

e-cigarettes

réseaux sociaux



puff bars ou ???



VAE

Sur notre site:

[véhicules électriques](#)



ressources

www.sois-prudent.ch

www.147.ch

www.ciao.ch

www.jeunesetmedias.ch

www.vd.ch/unite-psps

congés et absences

- Demandes de congé - décision 131 de Mme A.-C. Lyon
 - Argumenter la demande
 - Respecter le délai de quinze jours
- Absences
- Gestion informatisée sur le site de Borex-Crassier
 - Annonce par téléphone, au secrétariat, avant le début des cours
 - Justification écrite au retour

congés joker

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est possible d'annoncer **au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire** ;
- Il est possible de prendre **au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois**, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;
- Un congé joker **s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe**;
- Il doit être annoncé au moins **2 jours à l'avance** ;
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire ;
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.

congés joker

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc. ;
- les jours des épreuves cantonales de référence, les jours de l'examen de certificat ;
- les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif ;

Comme pour tout type d'absence, **les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué**. Chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage. Les justificatifs d'absence-congé de l'agenda ou du cahier de communication n'ont pas encore de case « congé joker ». Dans l'intervalle, il est possible d'écrire « congé joker » dans la partie *Motif*. Une version numérique mise à jour du formulaire est disponible en ligne.

Exemples d'utilisation du congé joker

Pour prolonger un week-end :

- ✓ un vendredi toute la Journée
- ✓ un lundi toute la Journée
- ✓ un vendredi après-midi et le lundi matin d'après
- ✗ un jeudi et un vendredi toute la Journée (= 4 demi-journées à la fois)
- ✗ un vendredi et le lundi d'après toute la Journée (= 4 demi-journées à la fois)

Pour bénéficier d'un congé en semaine :

- ✓ un mardi ou un jeudi toute la Journée
- ✓ un mercredi matin
- ✓ un mardi après-midi et le mercredi matin
- ✓ la Journée qui précède une Journée de mise en congé exceptionnelle de l'ensemble des élèves de l'établissement
- ✗ un mardi toute la Journée et le mercredi matin (= 3 demi-journées à la fois)
- ✗ un mercredi matin et le jeudi toute la Journée (= 3 demi-journées à la fois)

Pour partir un jour plus tôt en vacances ou en week-end prolongé, ou pour revenir un jour plus tard :

- ✓ la Journée du vendredi qui précède les vacances
- ✓ la Journée du lundi qui suit les vacances (hors rentrée scolaire d'août)
- ✓ la Journée du mardi qui suit le week-end du Jeûne
- ✓ le vendredi après-midi qui précède les vacances et le lundi matin qui les suit
- ✗ la Journée du vendredi qui précède les vacances et la Journée du lundi qui les suit (= 4 demi-journées à la fois)
- ✗ la matinée du mercredi qui précède le week-end de l'Ascension et la Journée du lundi qui le suit (= 3 demi-journées à la fois)

Pour prolonger un congé motivé individuel accordé :

- ✗ le jour d'école précédant le premier jour du congé motivé individuel accordé (= précède immédiatement le congé accordé)
- ✗ le lundi suivant un congé motivé individuel accordé se terminant le vendredi précédent (= suit immédiatement le congé accordé)

congés joker

Tout est en ligne dans le mémento, sur notre site.



le conseil d'établissement

- **Assemblée des parents d'élèves le 10 octobre à 19h30, Bo'Resto**
- Le Conseil d'établissement (CET) rassemble autorités communales, représentant.e.s des parents d'élèves, représentant.e.s des maître.sse.s et membres d'associations. C'est un lieu d'échange, de dialogue et de concertation.
- Nous vous invitons à contacter vos représentantes par courriel:

cet.esep.parents@gmail.com ->



association de parents d'élèves



REPRÉSENTER RELAYER PARTAGER INFORMER ÉCOUTER PROPOSER

 Un trait d'union concret et efficace entre les parents et l'école

Assemblée générale

Rencontrer les membres
Elire les nouveaux membres du comité

Que faisons-nous ?

- Établir un contact de qualité avec les autorités scolaires et les acteurs locaux, qui permet d'échanger dans un esprit constructif
- Transmettre et faire valoir les idées et les suggestions des parents auprès des organes compétents
- Offrir une écoute attentive aux familles et leur fournir les informations ou les conseils dont elles ont besoin
- Proposer des outils et des activités pour aider et soutenir les parents et leurs enfants scolarisés

Jeudi 10 Octobre 2024
à 20h30

Bo'Resto
Route de la Tour 55, 1263 Crassier

 Renseignements et inscriptions : info@apeassetboiron.ch



Jeudi 10 Octobre 2024
à 20h30

Bo'Resto
Route de la Tour 55, 1263 Crassier

établissement primaire et secondaire Elisabeth de Portes – automne 2024

cadre général de l'évaluation

Groupe principal	Groupe restreint		
Français	5P-6P	7P-8P	9S-11S
Mathématiques			
Allemand			
OCOM ou OS			
Anglais			
Sciences de la nature			
Géographie			
Histoire			
Arts visuels			
Musique			
Act. créatrices et manuelles ou éduc. nutritionnelle			

cadre général de l'évaluation fin 9S

VG

VP

	Voie Générale	Voie Prégymnasiale
Groupe principal	≥ 44 pts (11 branches)	≥ 44 pts (11 branches)
Groupe restreint	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OCOM ou OS)	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OS)
Cas limite	maximum 1 point	maximum 0,5 point

En VG et VP, un 4 de moyenne indique que les objectifs fondamentaux sont atteints.

fin de 11S – avec examens

VG

VP

	Voie Générale	Voie Prégymnasiale	
	Certificat VG	Certificat VP	Certificat VG
Groupe principal	≥ 44 pts	≥ 40 pts	≥ 38,5 pts
Groupe restreint	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OCOM ou OS)	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OS)	≥ 14,5 pts (FRA, MAT, ALL, OS)
Cas limite	maximum 1 point	maximum 0,5 point	maximum 1 point

En VG et VP, un 4 de moyenne indique que les objectifs fondamentaux sont atteints.

VG - changement de niveau



	FRA – MAT - ALL	
	Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année
Niveau 1 à niveau 2	moyenne de 5,5 ou davantage OU 5 sur préavis de l'enseignant	
Niveau 2 à niveau 1	sur demande des parents OU sur préavis de l'enseignant	moyenne de 3 ou moins OU 3,5 sur préavis de l'enseignant

Un échange entre les parents et l'enseignant de la discipline concernée a lieu lors de chaque changement de niveau.



changement de voie **VG -> VP**

VG

VP

Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année
9VG -> 9VP <ul style="list-style-type: none">• FRA MAT ALL niveau 2 avec OS• Seuil<ul style="list-style-type: none">• groupe principal $\geq 50,5$ pts• groupe restreint ≥ 19 pts• Cas limite : max 0,5 pt	9VG -> 10VP <ul style="list-style-type: none">• FRA MAT ALL niveau 2 avec OS• Seuil<ul style="list-style-type: none">• Gr. principal $\geq 50,5$ pts• Gr. restreint ≥ 19 pts• Cas limite : max 0,5 pt
	9VG -> 9VP <ul style="list-style-type: none">• FRA MAT ALL niveau 2 sans l'OCOM• Seuil<ul style="list-style-type: none">• groupe principal $\geq 46,5$ pts• groupe restreint ≥ 15 pts• Cas limite : max 0,5 pt

Un échange entre les parents et le maître de classe a lieu lors de chaque changement de voie.

changement de voie **VP** -> **VG**

VG

VP

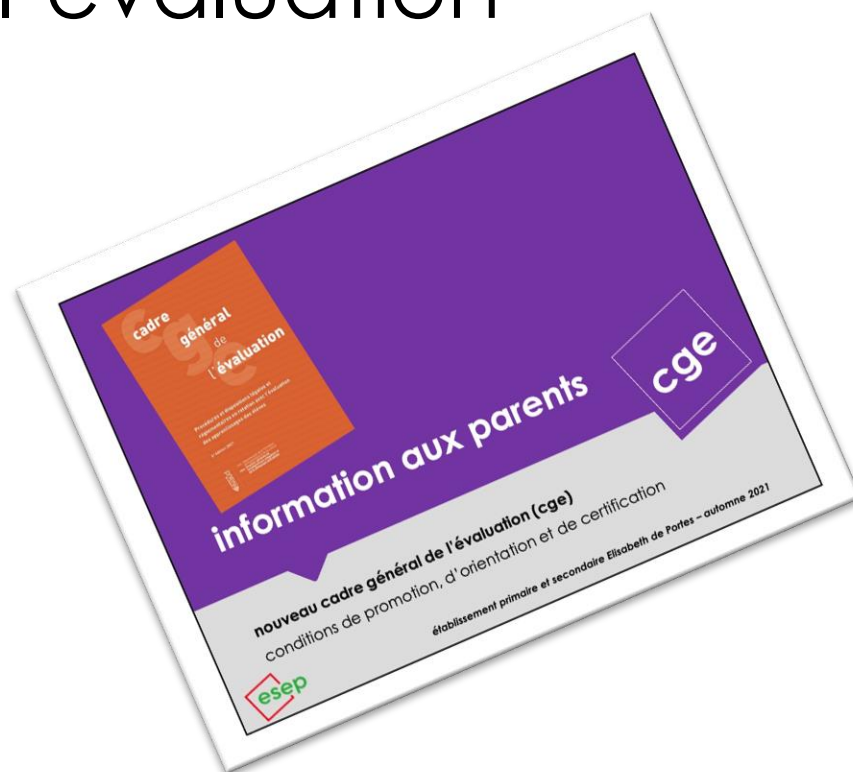
Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année
<ul style="list-style-type: none">• sur demande des parents OU• sur préavis du conseil de classe	<p>élève en échec ayant déjà</p> <ul style="list-style-type: none">• redoublé l'année en cours OU• redoublé deux fois OU• sur demande des parents OU• sur préavis du conseil de classe

Un échange entre les parents et le maître de classe a lieu lors de chaque changement de voie.

cadre général de l'évaluation

pour toute information:

- évaluation
- groupes et branches
- normes de promotion



[voir le dépliant disponible sur notre site internet](#)

un nouveau cycle de trois ans

VG

VP

9VG

**OCOM (Option de compétence
Orientée Métier)**

2 périodes par semaine

FORGEN (formation générale)

2 périodes par semaine

Disciplines à niveaux :

**français, mathématiques et
allemand.**

9VP

OS (Option Spécifique)

4 périodes par semaine

Pas de niveaux en VP

changement de niveau/voie

VG

VP

Fin du semestre / fin de l'année

Première étape

si nécessaire en vue d'un changement (niveau et voie)

Préavis des maitre.ss.es et demande des parents

Tenue du Conseil de classe

Points de situation (notes)

Seconde étape

Décisions du Conseil de direction (Directeur et Doyen.ne.s)

Droit de recours des parents

les périodes FORGEN

VG

FORformation
GENérale:

pour regrouper les
élèves et travailler
sur

La gestion
de classe

Approche du
Monde
Professionnel
(AMP)

Les MITIC

approche du monde professionnel

VG



VG* : abandon de l'OS ?

fin du 1er semestre

Sur **demande des parents** ET **moyenne < 3,5**

ou si passage aux niveaux 1+1+1

fin d'année

Automatiquement si **moyenne < 4,0**

ou si passage aux niveaux 1+1+1

*également pour les élèves qui se réorienteraient de 9VP à 10VG

choix des OCOM / OS

VG

VP

OCOM, fin de 9^e

Nouveau choix possible pour OCOM de 10-11^e (2 ans)

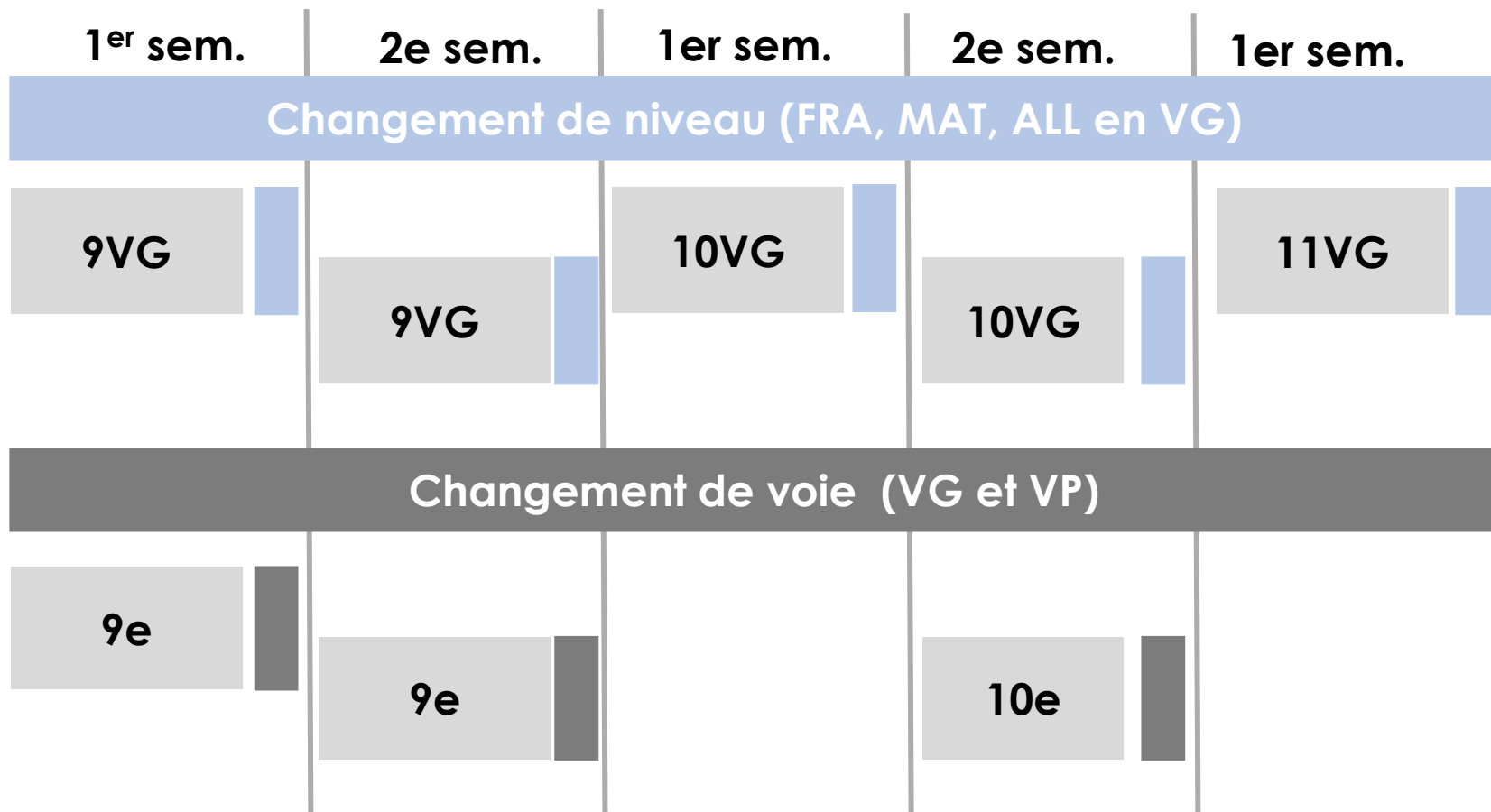
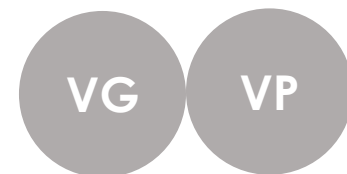
OCOM, fin de 10^e

Aucun changement d'OCOM jusqu'à l'examen en fin de 11^e

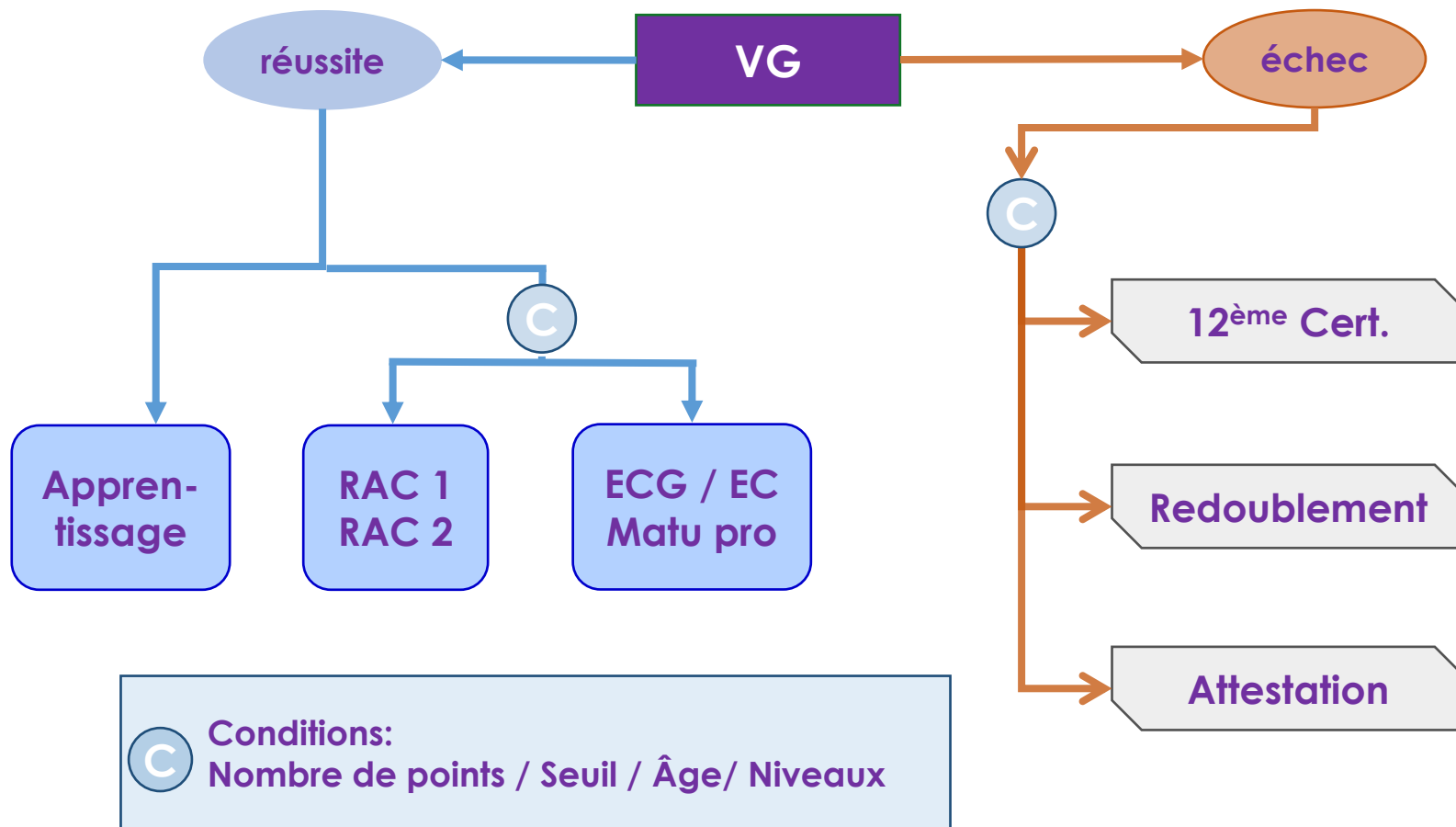
Spécificité de l'OS

Aucun changement d'OS jusqu'à l'examen en fin de 11^e
(sauf abandon entre la 9^e et 10^e en VG)

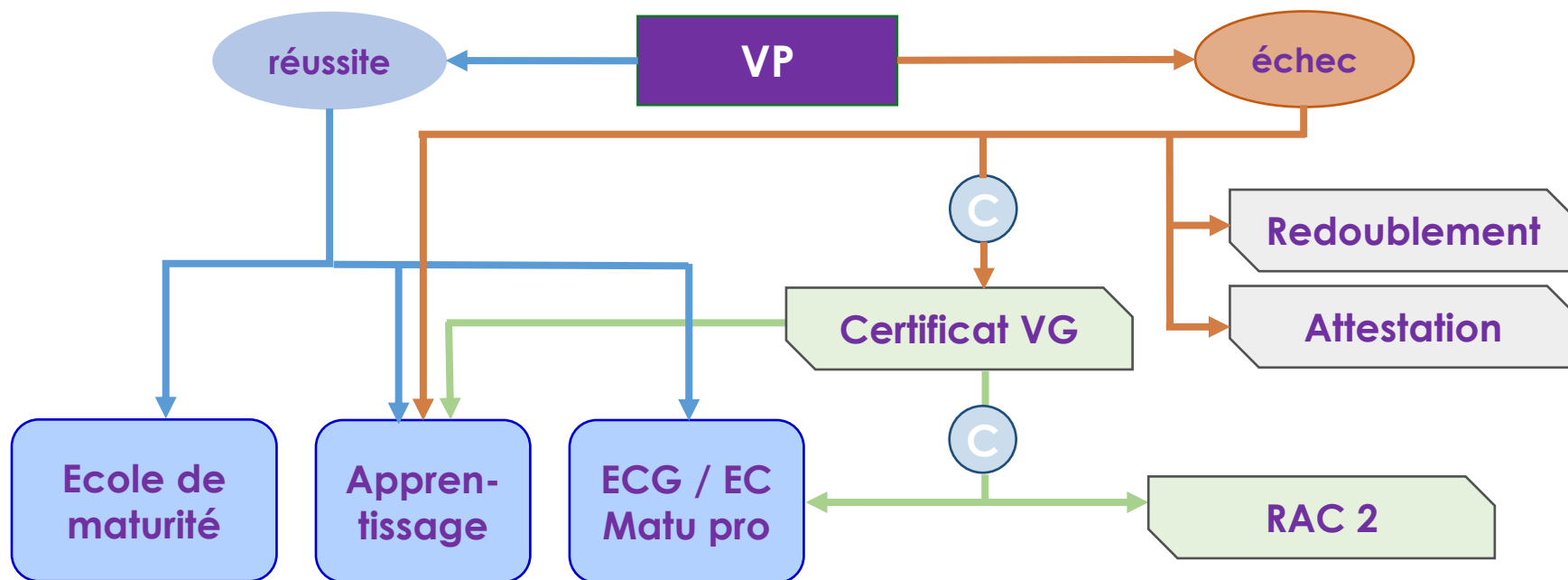
niveaux et voies



à l'issue de la 11^e VG



à l'issue de la 11^e VP



C Conditions:
Nombre de points / Seuil / Âge / Niveaux

vos questions



merci de votre attention !

ce diaporama est disponible sur notre site internet
www.esep.ch



plan des salles de classe



9VG/1 Mme Estor,
salle C217, 2^{ème} étage

9VP/1, M. Buclin,
salle B107, 1^{er} étage

9VP/2, Mme Huber Michoud,
salle B212, 2^{ème} étage

9VP/3, Mme Rieb,
salle B008, rez

9VG/2, M. Payot,
salle B214, 2^{ème} étage

9VG/3, Mme Vigilante,
salle B213, 2^{ème} étage